



Département de Seine-et-Marne

**Canton de Nangis**  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/SEPT/113</b>	<b>OBJET :</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 26/09/2016	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » – AXE 1 – HANDICAP JEUNESSE
<b><u>Date de la convocation</u></b> 19/09/2016	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 19/09/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 19 septembre 2016.

**Etaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Marina DESCOTES-GALLI, Roger CIPRÈS, Virginie SALITRA, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

**Etaient absents représentés :**

- Alain VELLER, représenté par Anne-Marie OLAS
- Stéphanie CHARRET, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Didier MOREAU, représenté par Roger CIPRÈS
- Sylvie GALLOCHER, représentée par Simone JEROME
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Danielle BOUDET
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Michel VEUX, représenté par André PALANCADE
- Monique DEVILAINE, représentée par Catherine HEUZE-DEVIES

Madame Marina DESCOTES-GALLI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160927-2016-SEPT-113-  
DE  
Date de télétransmission : 29/09/2016  
Date de réception préfecture : 29/09/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la convention d'objectifs et de financement envoyée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative à l'établissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu que la nature des réponses mises en œuvre sur les territoires notamment sur le handicap jeunesse,

CONSIDERANT qu'une convention d'objectifs et de financement a été établie à cet effet,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la mise en place d'une aide financière "Fonds publics et territoires" – Axe 1 – Handicap jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et ce pour les temps des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) et les accueils pré et post scolaires maternels.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjointe en charge de l'Éducation, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 27 septembre 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160927-2016-SEPT-113-  
DE  
Date de télétransmission : 29/09/2016  
Date de réception préfecture : 29/09/2016